

<b>Conseil Municipal du</b>		27 février 2023		<b>à</b>			
<b>N°ordre</b>		6		<b>Titre</b>		Taux de fiscalité 2023	
<b>N° identifiant</b>		2022-0349					
<b>Rapporteur(s)</b>		M. Robert ROCHAUD					
<b>Date de la convocation</b>		21/02/2023					
<b>Président de séance</b>		Mme Léonore MONCOND'HUY		<b>PJ.</b>			
<b>Secrétaire(s) de séance</b>							
<b>Membres en exercice</b>		52					
<b>Quorum</b>		27					
<b>Présents</b>		41		<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN -  Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth  NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles  REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M.  Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M.  Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle  CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS  SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis  FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX -  - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme  Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre  RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude  THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>			
<b>Absents</b>		8		<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain  CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ -  Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>			
<b>Mandats</b>		3		<b>Mandants</b>		<b>Mandataires</b>	
				M. Aloïs GABORIT		M. Charles REVERCHON-BILLOT	
				Mme Solange LAOUDJAMAÏ		M. Anthony BROTTIER	
				Mme Agnès DIONÉ		Mme Claude THIBAUT	

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retour de M. Rafaël DOS SANTOS CRUZ.</p> <p>Sont sorties Mmes Samira BARRO-KONATÉ, Coralie BREUILLÉ-JEAN et Hélène PAUMIER.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts (CGI),  
Vu l'article 1636 decies du Code général des impôts,  
Vu l'article 1636 sexies du Code général des impôts,

En 2023, la fiscalité directe qui alimente le budget de la ville de Poitiers est composée de trois axes. Il s'agit de :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THS et THLV)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Depuis 2021, pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation sur les habitations principales (THP), les communes perçoivent la fraction départementale de la TFPB. Sur Poitiers, le taux du département (17,62 %) vient s'ajouter au taux historique (31,72 %) soit 49,34 %.

Pour l'équilibre du Budget Primitif 2023, il vous est proposé de voter un produit de fiscalité de 70,4 M€.

Pour obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2023, il vous est proposé de maintenir les taux (avec l'ancienne fraction départemental sur la TFPB) :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THS et THLV) : 27,93 %
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 49,34 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,53 %

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur les taux ci-dessus**
- **d'imputer la recette correspondante, soit 70 400 000 €, à l'article 73111 du budget Principal.**

POUR	41		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	3	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN, Mme Hélène PAUMIER.	



<b>RESULTAT DU VOTE</b>	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171255-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.2	Fiscalité	